

## CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

---

Séance du 23 mai 2022  
Vote à bulletin secret du 24 mai 2022

---

DÉLIBÉRATION N°2022-29

---

### NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CNPN AU CONSEIL DES CONSERVATOIRES BOTANIQUES NATIONAUX

---

Le Conseil national de la protection de la nature,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 332-1 et L. 332-2, R. 332-1 et R. 332-9 ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14 ;

Vu l'arrêté du 30 octobre 2018 portant approbation du règlement intérieur du Conseil national de la protection de la nature ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2022 portant nomination au Conseil national de la protection de la nature ;

**Décide :**

#### **Article unique**

Le CNPN désigne Bertrand SCHATZ pour le représenter au Conseil des conservatoires botaniques nationaux en application de l'arrêté du 18 février 2022 relatif à la procédure d'agrément en qualité de conservatoire botanique national.

Le président du Conseil national de la  
protection de la nature

A blue ink signature, appearing to be 'Loïc Marion', written in a cursive style.

Loïc MARION